

L'ALTERNANCE C'EST QUOI ?



Maison de l'Emploi
et de la Formation
Mission Locale
Nord-Est 77



Retrouvez nous sur les
réseaux sociaux





L'alternance, c'est quoi ?

L'alternance permet de vous former à un métier et de bénéficier d'une expérience professionnelle en entreprise. Vous apprenez et vous êtes payé-e en même temps. C'est comme aller en cours au boulot !

Il existe 2 contrats :

Le contrat d'apprentissage :

- ouvert à tous de 16 à 30 ans
- au-delà de 29 ans sous certaines conditions (apprentis préparant un diplôme ou titre professionnel supérieur, travailleurs handicapés, personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise).
- débouche sur un diplôme d'Etat (CAP, BTS, Licence, Master...).

Le contrat de professionnalisation :

- ouvert à tous (jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, ASS, AAH, personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (CUI)
- permet d'avoir une qualification professionnelle (titre professionnel, CQP...).

Quels sont les avantages de l'apprentissage ?

- Vous bénéficiez d'une solide formation théorique et pratique.
- En entreprise, un tuteur vous accompagne tout au long de votre formation. Il vous aide à vous intégrer à l'équipe mais aussi dans votre pratique professionnelle au quotidien.
- Vous signez un contrat (CDD ou CDI) et vous bénéficiez des mêmes droits que les autres salariés de la structure d'accueil.
- Vous bénéficiez d'une carte nationale d'apprenti qui vous apporte les avantages d'un statut étudiant.
- Et pour finir, vous serez opérationnel dès l'obtention de votre diplôme grâce à l'expérience acquise en entreprise.

Et la rémunération ?

Contrat d'apprentissage

	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du SMIC 486€ /mois	43% du SMIC 775€ /mois	53% du SMIC 955€ /mois	100% du SMIC 1802€ /mois
2 ^e année	39% du SMIC 703€ /mois	51% du SMIC 919€ /mois	61% du SMIC 1099€ /mois	
3 ^e année	55% du SMIC 991€ /mois	67% du SMIC 1207€ /mois	78% du SMIC 1405€ /mois	

Contrat de professionnalisation

	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Inférieur au bac	55% du SMIC 991€ /mois	70% du SMIC 1261€ /mois	Egal à 85% du salaire minimum conventionnel de branche sans pouvoir être inférieur à 100% du SMIC soit 1802€ /mois
Egal ou supérieur au bac	65% du SMIC 1171€ /mois	80% du SMIC 1441€ /mois	

MAJ Janvier 2025. SMIC au 1^{er} Janvier 2025 : 11,88€ brut de l'heure soit 1802 €/mois pour un 35h. Ces informations sont susceptibles d'évoluer (Janvier 2025). Source : <https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

L'aide à l'embauche pour les employeurs

Selon le décret n° 2025-174 du 22 février 2025, à partir du 24 février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025, l'aide au recrutement d'apprentis est attribuée selon les modalités suivantes :

- 5 000 € maximum pour les entreprises de moins de 250 salariés ;
 - 2 000 € maximum pour les entreprises de 250 salariés et plus et le bénéfice de l'aide reste conditionné à l'atteinte d'un seuil de contrats d'alternance ou favorisant l'insertion professionnelle;
 - 6 000 € maximum pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap, quelle que soit la taille de l'entreprise.
- Elle est versée pour la première année d'exécution du contrat.

MAJ Février 2025. Pour plus d'infos : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>



De quelles aides puis-je bénéficier ?

En tant qu'alternant, vous pouvez bénéficier de plusieurs aides financières :

- **Logement**
- **Permis**
- **Transport**
- **Culture et loisirs**
- **Autres**

Ces aides financières sont attribuées sous certaines conditions. Pour savoir si vous êtes éligible, le site "1 jeune, 1 solution" vous propose un simulateur :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides>

Où puis-je m'informer davantage sur l'alternance ?

Liens utiles :

- www.alternance.emploi.gouv.fr
- www.iledefrance.fr/apprentissage www.oriane.info
- www.monemploi77.fr
- <https://labonnealternance.pole-emploi.fr>
- <https://mdene77.org/boite-outils-alternance/>



Je suis intéressé, comment faire ?

Rapprochez-vous de votre Mission Locale. Un conseiller vous proposera un accompagnement personnalisé tout long de votre projet.

Quelles étapes pour mes démarches ?

Je prépare et je mets à jour mes documents

- ▮ Papiers d'identité, sécurité sociale, RIB...
- ▮ Messagerie tél, mail pro et réseaux sociaux
- ▮ CV et lettre de motivation

Je me renseigne sur l'alternance

- ▮ Différences entre le contrat d'apprentissage et de professionnalisation
- ▮ Formations et diplômes existants
- ▮ Etablissements proposant des formations en alternance

Je participe à des rencontres et événements

- ▮ Journée Portes Ouvertes des établissements
- ▮ Forums et salons (alternance, emploi, secteur d'activité visé...)

Je commence mes candidatures

- ▮ Pré-inscription auprès des établissements
- ▮ Personnalisation de mes outils (CV et lettre de motivation)
- ▮ Envoi, suivi et relance de mes candidatures

Je me prépare aux entretiens

- ▮ Simulation d'entretien
- ▮ Communication verbale : discours, arguments, présentation...
- ▮ Communication non-verbale : attitudes et comportements, tenues professionnelles...

Dernière étape !

Je signe mon contrat en alternance et débute ma formation.

Je prends des notes :

A large rectangular box containing 25 horizontal dotted lines for writing notes.

Je prends des notes :

A large rectangular box containing 25 horizontal dotted lines for writing notes.

